

JOURNÉE INTERNATIONALE
DE PRÉVENTION DE L'ENSEMBLE
DES TROUBLES CAUSÉS
PAR L'ALCOOLISATION FŒTALE



ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

un programme expérimental **en Aquitaine**
pour répondre à un enjeu majeur de santé
publique.

DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2017

CENTRE RESSOURCES ALCOOL ET GROSSESSE-AGIR 33 AQUITAINE



avec le soutien de



SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALCOOLISATION FOÉTALE, UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

- p. 04 - Alcool et grossesse : des idées reçues tenaces et néfastes
- p. 04 - Zéro alcool pendant la grossesse, pourquoi ?
- p. 06 - Un message de prévention clair mais encore difficile à faire entendre

ALCOOLISATION FOÉTALE, UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL EN AQUITAINE

- p. 07 - Le Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG)
- p. 08 - Alcool et grossesse : comment se faire aider ?

2017 : LES CAMPAGNES D'INFORMATION

- p. 10 - Les actions en Aquitaine
- p. 13 - Les actions au niveau national



ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALCOOLISATION FŒTALE : UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Face à l'enjeu de santé publique que représente l'alcoolisation prénatale, le Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG) de l'association AGIR 33 Aquitaine souhaite, à l'occasion de la 19^{ème} journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Foetale, sensibiliser le grand public qui sous-estime très largement ce risque.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme aquitain « prévention de l'alcoolisation foetale et prise en charge de ses conséquences », soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), Santé Publique France et le futur réseau périnatal de la Nouvelle-Aquitaine.

ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

Quelle que soit la quantité absorbée et quel que soit le type de boisson alcoolisée, la consommation d'alcool pendant la grossesse expose le bébé à des perturbations de son développement. A la naissance et plus tard, elle peut entraîner des malformations, des difficultés d'apprentissage, des troubles de l'attention et du comportement pouvant mener au décrochage scolaire et à des difficultés d'insertion sociale.

Le Syndrome d'Alcoolisation Foetale (SAF) est la première cause de handicap mental d'origine non génétique chez l'enfant et d'inadaptation sociale. C'est pourquoi le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse » doit être largement partagé.

En France, les troubles causés par l'alcoolisation foetale représenteraient 1 naissance sur 100¹ et sont largement sous-estimés au sein de la population. En effet la majorité des Français estime que le risque pour l'enfant n'existe que pour une consommation ponctuelle excessive (pas de prise en compte du risque lié à une consommation modérée chronique). La perception du risque est donc très floue, et la recommandation d'abstinence souvent mal comprise du fait de la persistance d'idées fausses véhiculées notamment par l'entourage. L'information des femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse, mais aussi du grand public est donc un enjeu majeur de santé publique. On sait, à travers 3 thèses de médecine générale réalisées en 2016 en Aquitaine², que le public n'a surtout pas connaissance des conséquences de la consommation d'alcool pour le bébé. Il connaît le plus souvent la recommandation « zéro alcool pendant la grossesse » mais ne connaît pas le risque auquel cela expose le futur enfant.

UN PROGRAMME EN AQUITAINE POUR PRÉVENIR L'ALCOOLISATION PRÉNATALE ET MIEUX PRENDRE EN CHARGE SES CONSÉQUENCES

Un plan d'actions sur 3 ans (2016-2018) est déployé de manière expérimentale en Aquitaine. Il s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs aquitains concernés par cette problématique. En agissant dans le domaine de la sensibilisation, de l'orientation et de la coordination, l'objectif est de réduire l'incidence et les conséquences des troubles liés à l'alcoolisation prénatale au sein de la population aquitaine. Impulsé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en réponse à une sollicitation de la MILDECA, ce plan s'appuie sur **un Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG) géré par l'association Agir 33 Aquitaine.**

CAMPAGNES D'INFORMATION 2017

Dans ce cadre, et à l'occasion de la 19^{ème} journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Foetale, le 9 septembre, une campagne d'information sera lancée en Aquitaine et au niveau national.

En Aquitaine, la campagne sera impulsée par le Centre Ressources Alcool et Grossesse, avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, de la MILDECA, de Santé Publique France et du futur réseau de périnatalité de la Nouvelle-Aquitaine.

¹ Bloch J, Cans C, De Vigan C, De Brousses L, Doray B, Larroque B, et al. Faisabilité de la surveillance du syndrome d'alcoolisation foetale, France, 2006-2008. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH). 10 mars 2009; 10-11 : 102-4.

² Emmanuelle Barthou. Remise systématique d'un document d'information sur l'exposition foetale à l'alcool aux femmes lors de la réalisation d'un test de HCG : Etude de faisabilité. Méliissa Juguelin. Remise d'un document d'information sur les risques de l'exposition foetale à l'alcool lors de l'achat d'un test urinaire de grossesse en pharmacie : étude de faisabilité d'une démarche systématique.

Stéphanie Fernandez. Prévention de la consommation d'alcool au cours de la grossesse, en médecine générale : Etude de faisabilité.

Contacts Presse :

Samuel Attia - Roxanne Poirier - Agence O tempora - Tél. 05 56 81 01 11
samuel.attia@otempora.com - Tél. 06 63 92 63 50
roxanne.poirier@otempora.com
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



ALCOOLISATION PRÉNATALE, UN PROBLÈME MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

ALCOOL ET GROSSESSE :

DES IDÉES REÇUES TENACES ET NÉFASTES POUR LES FUTURS ENFANTS

Les risques de la consommation d'alcool pendant une grossesse restent largement sous-estimés.

Dans une étude publiée en 2013³, **23% des femmes enceintes ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de leur grossesse et 2% d'entre elles disaient avoir consommé 3 verres ou plus en une même occasion.**

Selon une étude de Santé Publique France et de la MILDECA « **27% des Français pensent qu'il est conseillé de boire un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse et 25% qu'il est conseillé de boire un peu de bière pendant la période d'allaitement⁴.** »

L'épidémiologie parle d'elle même. L'incidence des troubles causés par l'alcoolisation prénatale, peut atteindre **1% des naissances en France**, ce qui représente **environ 8000 naissances par an**.¹

Pour ce qui concerne le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) qui est la forme d'atteinte la plus grave, la fréquence est estimée entre 0,6 et 3 cas sur 1000 naissances, ce qui représente 800 naissances par an environ⁵.

ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE, POURQUOI ?

Quels sont les effets de l'alcool sur le fœtus ?

Même modérée ou ponctuelle, la consommation d'alcool durant la grossesse génère des risques graves pour le futur enfant, **car il s'agit d'un des produits de consommation les plus toxiques pour le développement de son système nerveux.** Le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) représente la première cause de handicap mental d'origine non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant.

En effet, même en petite quantité, l'alcool représente un risque de malformation et/ou d'atteinte du système nerveux **tout au long de la grossesse** ; ses effets varient en fonction de la quantité d'alcool absorbée, de la façon de consommer (binge drinking, ...), de l'usage d'autres drogues, etc.

Le risque est le même quel que soit le type de boissons alcoolisées (apéritif, vin, bière, cidre, spiritueux, etc.).

Du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale à l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale, différents degrés d'atteinte.

Les consommations d'alcool durant la grossesse peuvent induire chez l'enfant⁶ :

- un **Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)**, conséquence la plus grave associant des malformations de la face et du crâne et d'autres organes, un retard de croissance et un déficit mental,
- un **Ensemble de Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (ETCAF)** regroupant tous les troubles qui résultent d'une consommation d'alcool pendant la grossesse, qui se manifestent dès la naissance et durant toute la vie.

³ Saurel-Cubizolles M-J, Prunet C, Blondel B. Consommation d'alcool pendant la grossesse et santé périnatale en France en 2010. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH). 7 mai 2013 ; 16-17-18 : 180-5.

⁴ Etude réalisée par BVA pour l'Inpes du 25 au 27 juin 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1005 personnes âgées de 15 ans et plus

⁵ Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale. Exposition prénatale à l'alcool : données biologiques. In : Expertise collective. Alcools, effets sur la santé. Paris : Inserm ; 2001. p 119-42.

⁶ Rapport de l'Académie Nationale de Médecine : l'alcoolisation fœtale, 2016.

Un message de prévention clair : zéro alcool pendant la grossesse

Jusqu'à présent, on ignore à partir de quel seuil la consommation d'alcool deviendrait néfaste pour le fœtus.

En France, selon ces éléments, et en vertu du principe de précaution, **il est recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de leur grossesse et pendant toute sa durée.**

Idéalement, il s'agirait de stopper toute consommation d'alcool dès qu'un projet de grossesse se prépare. En effet, le fœtus est d'autant plus sensible à l'alcool qu'il est jeune, donc dans les premières semaines, avant que la personne ne sache qu'elle est enceinte. La prise d'alcool durant cette période pose ensuite de difficiles problèmes pour les femmes qui angoissent sur les conséquences pour leur bébé et pour les médecins qui ne peuvent pas totalement rassurer les futures mères...

Trois informations pour comprendre la vulnérabilité du fœtus :

- l'alcool bu par la mère passe dans le sang du bébé par le placenta,
- rapidement, il y a autant d'alcool dans le sang du bébé que dans celui de la mère,
- de plus, le bébé reste exposé plus longtemps aux effets toxiques de la consommation d'alcool car son foie immature l'élimine plus lentement.

DES EFFETS NÉFASTES CONNUS DE LONGUE DATE

1968

Un pédiatre français du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes, le docteur Paul Lemoine, met en évidence les effets néfastes de l'alcool sur le fœtus.

1973

Des chercheurs américains reprennent les travaux du docteur Lemoine et confirment les conclusions du médecin français.

2004

Le Sénat français vote l'amendement de la sénatrice Anne-Marie Payet qui propose l'apposition d'un étiquetage informant des dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse.

2007

Entrée en vigueur de la loi : apposition sur les boissons alcoolisées du pictogramme ou du message sanitaire :
« la consommation de boissons alcoolisées durant la grossesse même en faible quantité peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'enfant. »



MAI 2017


Nouvelles recommandations sur l'alcool pour tous les adultes (pas d'alcool chez l'enfant de moins de 18 ans).

Santé Publique France/Institut National du Cancer (InCA)

- Pas plus de 10 verres par semaine
- Suppression de la distinction faite entre homme et femme concernant les consommations d'alcool
- L'abstinence totale ou Zéro alcool pendant la grossesse reste **LE message de santé publique** concernant les femmes enceintes ou en désir de grossesse

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PROMOTION DE LA CULTURE VITICOLE EN AQUITAINE : DE LA PLACE POUR TOUS

Dans une région où la culture viticole excelle, comme l'illustre l'ouverture, en 2016, de la Cité Mondiale du Vin, les messages de prévention autour des comportements à risque liés à la consommation d'alcool peinent à se faire entendre et ce malgré les mesures législatives en vigueur.

En effet, depuis 2004 une loi oblige les producteurs alcooliers à introduire sur chaque bouteille de boisson alcoolisée le pictogramme :  ou le message sanitaire : « *la consommation de boissons alcoolisées durant la grossesse même en faible quantité peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'enfant.*⁷ »

Force est de constater que ces indications sont peu visibles sur la majorité des boissons alcoolisées. Plus grave, certains alcooliers souhaiteraient voir supprimer l'obligation de cette information. **Rappelons qu'un enfant naît toutes les heures en Métropole avec un cerveau lésé par l'alcool consommé durant la grossesse, soit 8000 nouveau-nés concernés chaque année⁸.**

Le Centre Ressources Alcool et Grossesse met en alerte les autorités sanitaires et administratives du lobbying de certains alcooliers soutenant la suppression de ces messages sanitaires ; résultats du long combat de la sénatrice Anne-Marie Payet, ancienne députée de l'île de La Réunion ; région particulièrement touchée par la problématique de l'alcoolisation prénatale (au moins 10 000 réunionnais seraient touchés par le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale ou autres Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale⁸).

Le CRAG se positionne ici davantage comme « protecteur de l'enfance » et pour reprendre le slogan de la campagne d'information 2015 de SAF France « *Investissons dans l'avenir de nos enfants, protégeons leurs cerveaux* ».

Ce signal fort que souhaite faire entendre le CRAG, à l'occasion de la 19^e journée internationale de prévention de l'ensemble des TCAF, s'inscrit dans la lignée des incitations nationales en matière d'alcool et de consommation d'alcool durant la grossesse.

« Pour limiter les risques pour votre santé et celle de votre enfant, l'option la plus sûre est de ne pas consommer d'alcool ».

⁷ Article L.3322-2 du code de la santé publique : « Toutes les unités de conditionnement des boissons alcoolisées portent, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, un message à caractère sanitaire préconisant l'absence de consommation d'alcool par les femmes enceintes. »

⁸ Press Book, SAFFRANCE, 2017

ALCOOLISATION FOËTALE, UNE EXPÉRIMENTATION AQUITAINE

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 de la MILDECA, prévoit l'expérimentation, dans une ou deux régions de France, d'un programme de prévention et de prise en charge des troubles causés par l'alcoolisation prénatale.

L'Aquitaine, à l'initiative de son Agence Régionale de Santé, s'est portée volontaire dans le cadre de cette expérimentation. La mise en œuvre du programme expérimental a été confiée à l'association AGIR 33 Aquitaine, qui pilote, depuis le 1^{er} avril 2016, un plan d'actions portant sur la prévention de l'alcoolisation fœtale et la prise en charge de ses conséquences en collaboration avec les structures et les professionnels concernés par cette thématique (périnatalité, addictologie, psychiatrie, social, justice, Education Nationale, ...).

LE CENTRE RESSOURCES ALCOOL ET GROSSESSE

Géré par AGIR 33 Aquitaine, le Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG) est en charge de la mise en œuvre des actions inscrites au programme expérimental aquitain de prévention et de prise en charge de l'alcoolisation fœtale.

Véritable fer de lance pour la prévention et l'amélioration de la prise en charge de l'alcoolisation prénatale et de ses conséquences, le centre ressources a pour mission de prévenir, former et coordonner :

Prévenir

- Renforcer les actions de communication auprès du grand public,
- Informer les femmes et les professionnels des effets de l'alcool durant la grossesse,
- Elaborer les outils de prévention (messages de prévention, supports),
- Structurer et coordonner les actions de prévention.

Coordonner

- Impulser et structurer le travail en réseau des acteurs intervenant dans le suivi des femmes et des enfants touchés par l'alcool, en accordant une attention spécifique aux publics précaires,
- Soutenir les dynamiques de coopération,
- Favoriser l'harmonisation des pratiques de terrain et diffuser celles qui ont fait leurs preuves.

Former

- Structurer et conduire un programme de formation régional à destination des professionnels des champs médico-psychosociaux.

AU-DELÀ DE SES PREMIÈRES MISSIONS, LE CRAG EST AVANT TOUT UN DISPOSITIF D'AIDE AUX PROFESSIONNELS ET AU GRAND PUBLIC.

Afin de se faire connaître, le CRAG a ouvert en 2017, un site internet : **alcool-grossesse.com** et un numéro d'appel : **05 56 51 56 51**.

Le site internet : **alcool-grossesse.com**

Ce site internet propose entre autres, un annuaire de toutes les consultations d'addictologie pour les femmes enceintes ainsi que de nombreuses ressources et liens utiles. Il doit permettre aux femmes le souhaitant, d'avoir des informations de sources sûres, sans conflits d'intérêts, sur les risques encourus par la consommation d'alcool durant la grossesse.

En fonction de l'avancée de l'expérimentation aquitaine le site pourrait également proposer aux femmes en ressentant le besoin et à leurs enfants les prises en soins les mieux adaptées (consultations spécialisées, associations de parents...).



3 RUBRIQUES PHARES

> QUELS SONT LES RISQUES ?

Une explication claire et synthétique du message de prévention « zéro alcool durant la grossesse » qui évoque les risques liés à la consommation d'alcool pour le futur enfant

> OÙ ME RENSEIGNER ?

Permettant un accès à l'annuaire des consultations d'addictologie pour les femmes enceintes : www.addictodlic.com

> LES AUTRES CONSOMMATIONS À RISQUE :

Tabac - Cannabis - Autres drogues - Médicaments

Le numéro d'appel : **05 56 51 56 51**

Ligne accessible aux professionnels et au grand public qui souhaitent être orientés vers des consultations spécialisées en cas de consommation d'alcool durant la grossesse.

ALCOOL ET GROSSESSE : COMMENT SE FAIRE AIDER ?

Pour certaines femmes, l'abstinence ou la diminution de la consommation d'alcool durant toute la grossesse peut s'avérer difficile voire impossible. Dans ces situations, une aide et un accompagnement adaptés peuvent être proposés par des professionnels, pour la mère et l'arrivée du bébé.

■ LES RESSOURCES À CONNAÎTRE

En Aquitaine : Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG) - AGIR 33 Aquitaine

Un numéro d'appel : 05 56 51 56 51

à disposition des professionnels et du grand public qui souhaitent être orientés vers des consultations spécialisées en cas de consommation d'alcool pendant la grossesse.

Un site internet : alcool-grossesse.com

un portail d'information simple sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, les risques liés aux autres produits, les questions fréquentes sur ce sujet...

Un annuaire : addictoclic.com

les ressources en addictologie en Aquitaine comprenant une rubrique femme enceinte (pour les orientations vers un service d'addictologie de votre territoire).

Les contacts en Aquitaine



Centre Ressources Alcool et Grossesse (CRAG)

05 56 51 56 51

alcool-grossesse.com

Au niveau national : Alcool Info Service

Dispositif piloté par Santé Publique France, Alcool Info Service propose :

Un numéro d'appel : 0 980 980 930

(anonyme et non surtaxé, 7J/7, de 8H à 2H) auprès de professionnels formés aux problèmes d'usage et de dépendance à l'alcool (pour toute personne directement ou indirectement concernée).

Un site internet : alcool-info-service.fr

(rubrique l'alcool et vous > l'alcool et la grossesse).

Les contacts au niveau national

0 980 980 930

ALCOOL INFO SERVICE.FR
7J/7. DE 8 H À 2 H. APPEL ANONYME ET NON SURTAXÉ.



AU PLUS PRES DE VOUS

Vous parlez de tout avec votre médecin et votre sage-femme.

Alors pourquoi pas de votre consommation d'alcool ?

Les médecins généralistes, sages-femmes, pharmaciens, obstétriciens, gynécologues, professionnels des PMI, addictologues, pédiatres, psychiatres, échographistes, anesthésistes, psychologues, puéricultrices, infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés... **sont à votre écoute pour vous renseigner, orienter et accompagner.**

LA CAMPAGNE D'INFORMATION

« ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE »

EN AQUITAINE

Le lancement de la campagne « **Zéro alcool pendant la grossesse** » se fait au cours de la semaine du 9 septembre (semaine 36), journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Foétale.

Impulsée par le Centre Ressources Alcool et Grossesse avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, de la MILDECA, de Santé Publique France et du futur réseau périnatal de la Nouvelle-Aquitaine, cette campagne vise à :

- Rappeler au grand public les risques liés à la consommation d'alcool durant la grossesse et le principe de précaution « *Zéro alcool pendant la grossesse* » qui en découle.
- Combattre les idées reçues sous une forme attractive et pédagogique.
- Soutenir les professionnels en mettant à leur disposition des ressources pour améliorer leurs pratiques préventives en matière d'alcool et grossesse.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les femmes enceintes et toutes les femmes en âge de procréer.
- Les professionnels travaillant auprès des femmes et des enfants doivent être sensibilisés (santé, médico-social, social, éducation...).
- L'entourage (conjoint, parents, famille, amis, collègues, etc.) de la femme enceinte est aussi concerné par cette problématique car il est essentiel que les mêmes messages de non-consommation d'alcool durant la grossesse soient connus et partagés par tous. Quelle femme enceinte n'a pas entendu dire « *Une petite coupe de champagne, ça ne peut pas te faire de mal !* » ?



POUR AFFICHER SON SOUTIEN À LA CAMPAGNE

- > Porter le bracelet ruban « 9 mois 0 alcool » ou le Badge autocollant
- > Suivre la page Facebook ARS NA

DES ACTIONS FORTES EN AQUITAINE

En Dordogne (24)

8 SEPTEMBRE | **Périgueux**
Stand d'information et de prévention en présence de professionnels de la PMI, de l'addictologie et de la maternité, de 9h à 17h.
Lieu : Centre hospitalier de Périgueux

22 SEPTEMBRE | **Sarlat**
Stand animé par la Maternité du Centre hospitalier de Sarlat à l'occasion d'une soirée animée par Bernard Martino sur le thème « *Le bébé est une personne* ».
Lieu : Centre Culturel de Sarlat

En Gironde (33)

7 SEPTEMBRE | **Bordeaux**
2^e édition du colloque « *Alcool et grossesse : mobilisons-nous !* »
Lieu : Bibliothèque Mériadeck
> Voir le programme détaillé en p.12.

Dans tous les départements

- **Points d'informations et expositions itinérantes** au sein de certains établissements de santé, maternités, services de Protection Maternelle Infantile (PMI), crèches, etc. d'Aquitaine.
- **Distribution de bracelets rubans**
« *9 mois 0 alcool* »
- **Médiatisation locale** en relations presse
- **Médiatisation digitale** :
page Facebook **ARS NA**
- **Sensibilisation des professionnels de santé**
- **Kits de communication** à disposition des professionnels et des structures aquitaines

Dans le Lot-et-Garonne (47)

13 SEPTEMBRE | **Agen**
Journée départementale d'information autour des Troubles Causés par l'Alcoolisation Foétale organisée par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne : stands, informations, témoignages, ateliers. De 10h à 18h.
Temps d'échange :
10h30 : « *Allaitement et SAF* »
Laurence Galmiche, sage-femme
CHIC Marmande/Tonneins
15h30 : « *Alcool et grossesse* »
Dr Joëlle Cristiani, médecin en addictologie
14h30 et 16h30 : « *Qu'est-ce que le SAF ?* »
Dr Dieudonné Nicobaharaye, pédiatre
CH Agen Nérac
Lieu : Parc de l'Hôtel du département

Dans les Pyrénées-Atlantiques (64)

4 au 8 SEPTEMBRE | **Bayonne**
Stand d'information et de prévention au Service maternité du CH de Bayonne.

11 SEPTEMBRE | **Pau**
Stand d'information et de prévention à la Polyclinique de Navarre, de 14h à 17h.

13 SEPTEMBRE | **Orthez**
Stand d'information et de prévention au Centre Périnatal de Proximité du Centre hospitalier d'Orthez, de 14h à 17h.

14 SEPTEMBRE | **Pau**
Stand d'information et de prévention au Centre hospitalier de Pau, en après-midi.

14 SEPTEMBRE | **Orthez**
Soirée d'information et de sensibilisation, ouvert au grand public et aux professionnels, à partir de 20h.
Lieu : Centre social d'Orthez

FOCUS SUR LA SECONDE ÉDITION DU COLLOQUE ALCOOL ET GROSSESSE : MOBILISONS-NOUS !

Le jeudi 7 septembre 2017, à Bordeaux, Bibliothèque Mériadeck

Fort de l'intérêt suscité par la première édition du colloque « alcool et grossesse : mobilisons-nous ! » AGIR 33 Aquitaine réitère cet événement le jeudi 7 septembre 2017 à l'auditorium Jean-Jacques Bel de la bibliothèque de Bordeaux. La date choisie se positionne comme en 2016, à quelques jours de la 19^{ème} Journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (09/09).

Programme de la journée du 7 septembre 2017

9h - 9h30 : ACCUEIL CAFÉ

9h30 - 10h : OUVERTURE

- Dr. Martine Valadie-Jeannel, référente médicale régionale addictions, Direction de l'offre de soins et de l'autonomie, Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
- Mme Audrey Gonneau, chargée de mission, AGIR 33 Aquitaine

Modérateur : Dr. Mélina Fatseas, psychiatre addictologue, Unité de Soins Complexes en Addictologie (USCA), Hôpital Haut-Lévêque, CHU de Bordeaux

10h00 - 10h30

REMISE SYSTÉMATIQUE D'UN DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES DE L'EXPOSITION FŒTALE À L'ALCOOL : ÉTUDES DE FAISABILITÉ EN LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE, OFFICINES ET CABINETS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

- Dr. Emmanuelle Barthou, médecin généraliste, Floirac
- Dr. Stéphanie Fernandez, médecin généraliste, Saint Jean de Marsacq

10h30 - 11h15

L'UNITÉ MÈRE-ENFANT DU CSAPA¹ AVEC HÉBERGEMENT BROQUEDIS, ILLUSTRATION PAR UN CAS CLINIQUE

- Dr. Pierre Lavignasse, médecin addictologue, directeur du CSAPA Broquedis, Association Caminante

11h15 - 12h00

COMORBIDITÉS PSYCHIATRIQUES, GROSSESSE ET ADDICTIONS

- Dr. Emmanuel Augeraud, psychiatre de Hôpitaux. Addictologie : Equipe Mobile Addictologique de Proximité Psychiatrique (EMAPP), CMP Henri Duchêne

12h00 - 12h45

DU REPÉRAGE PENDANT LA GROSSESSE AU SUIVI DE L'ENFANT; UNE EXPÉRIENCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Mme Corinne Chanal, sage-femme, référente périnatalité et addictions au réseau périnatal Naître et Grandir en Languedoc-Roussillon, Présidente du Groupe Études Grossesse et Addictions (GEGA)

12h45 - 14h00 : PAUSE DÉJEUNER LIBRE

Modérateur : Dr. Muriel Rebola, pédiatre, néonatalogiste, CHU de Bordeaux

14h00 - 15h00

EVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE ET DIAGNOSTIC FONCTIONNEL DES TCAF² : DU CAS CLINIQUE À L'ANALYSE DE FILE ACTIVE (ROBERT-DEBRÉ, AP-HP, PARIS)

- Mme Charlotte Pinabiaux, Maître de Conférences en Neuropsychologie, Université Paris Nanterre

15h00 - 15h45

LE RÔLE DES FAMILLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU DIAGNOSTIC ET DE LA PRISE EN CHARGE : L'ASSOCIATION VIVRE AVEC LE SAF

- Mme Catherine Mételski, présidente de l'association Vivre avec le SAF

Modérateur : Dr. Pierre Villegier, médecin responsable de l'équipe grossesse et addiction, Pôle Universitaire d'Addictologie en Limousin, CH Esquirol Limoges

15h45 - 16h30

TABLE RONDE : QUELLES PRATIQUES ET PERSPECTIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

- Mme Sabine Borel Georgieu, sage-femme coordinatrice en addictologie, CH de la Côte Basque
- Mme Cathy Meier, sage-femme référente en addictologie, Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), CH de Pau
- Mme Anita Picard, sage-femme, Conseil Départemental de la Gironde, Protection Maternelle et Infantile
- Mme Florence Dupin, infirmière, Equipe Mobile Addiction Parentalité (EMAP), Pôle addictologie du CH Charles Perrens
- Mme Amandine Manein, infirmière en addictologie, ELSA, CH Esquirol Limoges
- Mme Laurence Lebreaud-Pichon, sage-femme coordinatrice de la filière de psychiatrie périnatale, CH Esquirol Limoges
- Intervenants du Poitou-Charentes (sous réserve)

16h30 : CLÔTURE

Entrée gratuite.

Inscriptions et renseignements :
audrey.gonneau@agir33.fr
Tél : 05 56 51 56 51

¹ CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
² TCAF : Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale

AU NIVEAU NATIONAL

Lancement du 1^{er} SAFTHON par l'association SAFFRANCE

Les 8 et 9 septembre prochains, SAF France et le Club Cadres Réunion lancent le **1^{er} SAFTHON, 30 heures de solidarité régionale, nationale et internationale.**

Pour cette première édition dans le monde, il n'y a qu'un mot d'ordre : **la solidarité pour les 8000 enfants touchés chaque année par l'alcoolisation fœtale en France** (1,3 million dans le monde), première cause évitable de marginalisation sociale.

Le souhait de SAFFRANCE est que cette 1^{ère} édition du SAFTHON rassemble dans un mouvement citoyen responsable, solidaire et généreux en faveur de la défense des droits des enfants et du droit à l'égalité des chances.



neuf mois pour la Vie.
OU,
Pourquoi dire non ?

les **8 et 9** septembre 2017

30 heures de solidarité nationale et internationale pour faire prendre conscience.
- Information / débats / événements / actions
- collecte de fonds

Participer pour :
- Contribuer à une action innovante
- Soutenir les pays qui luttent pour la reconnaissance de cette problématique mondiale

Pour toute inscription au SAFTHON et informations merci de contacter :

Denis Lamblin, président Saffrance
presidentsaffrance@me.com

Joëlle Balanche, secrétaire et chargée des missions internationales SAFFRANCE
international.saffrance@gmail.com

SAFTHON
agissons pour protéger nos enfants.

Ne pas jeter ce document sur la voie publique.
Si jamais il ne vous intéresse pas, merci de le donner à quelqu'un.

Plus d'info sur :

- le site officiel SAFTHON.re
- la page facebook SAFFRANCE
- la page facebook du SAFTHON